« possèdent des informations leur permettant »

n’est pas péremptoire pour ce qui est d’engager la responsabilité d’un subordonné

contra factum non datur argument

« tout État »,
« chaque État »

S’agissant de l’Article 7

compétente ou à l'existence d'une procédure judiciaire contre l'auteur présumé de l'infraction. Elle propose également de développer ce paragraphe en détaillant les considérations qui doivent guider la décision d'un État de placer un auteur présumé d'infraction en détention, afin de fermer la porte à l'arbitraire qui naitrait de l'arrestation et la détention de personnes sur la base de la délation.

ignore de manière non équivoque l'existence de l'immunité des représentants de l'État et établit sa juridiction comme s'il s'agissait de l'un de ses ressortissants, ce qui est curieux, inacceptable et contraire au droit international

aut dedere

aut judicare,

Comme le dit le vieux sage, « Si en te baignant tu as échappé au crocodile, prends garde au Léopard sur la berge »

Je vous remercie de votre haute et bienveillante attention